

# Agent de maintenance des bâtiments

Autres appellations : agent ou technicien d'entretien du bâtiment, de maintenance du bâtiment, d'entretien polyvalent collectivités/immobilier - technicien itinérant ou polyvalent de maintenance...

## Le métier

Agent de maintenance des bâtiments, vous aurez la responsabilité du bon fonctionnement des bâtiments et équipements d'une entreprise ou d'une collectivité (grande surface, hôpital, établissement scolaire, mairie, stade...). Vous jouerez un rôle essentiel pour le confort et la sécurité des occupants dont vous veillerez à ne pas perturber l'activité. Vous effectuerez vous-même la maintenance de premier niveau : contrôle et remise en état de l'éclairage, de la plomberie, de la climatisation, des portes et fenêtres, du mobilier... Mais vous serez également amené à suivre l'intervention d'entreprises extérieures pour les travaux plus spécialisés.

Vos missions consisteront à :

### 1. Prendre connaissance

- préparer les travaux à effectuer à l'aide de documents (plans des bâtiments, programmes de maintenance...)
- créer ces documents s'ils n'existent pas, sur la base de l'observation et de la réglementation
- recenser les équipements et installations réglementés (appareils à pression, production de chaleur, ascenseurs, monte-charges, extincteurs, circuits incendie, etc.) et leurs consignes de maintenance
- prendre connaissance des consignes d'hygiène et de sécurité propres à l'intervention : s'assurer de la consignation de l'installation (électricité, air comprimé, eau chaude...), identifier les risques liés aux produits d'entretien et outillages utilisés, utiliser les équipements de protection prévus (casque, chaussures de sécurité, gants, lunettes, casque antibruit, protection respiratoire...), en particulier en présence de certaines substances telles que l'amiante dans les locaux

### 2. Contrôler et diagnostiquer

- contrôler visuellement l'état des murs, plafonds, sols, portes, fenêtres, toiture...
- procéder à des essais de fonctionnement des équipements : réseaux électriques et téléphoniques, matériels d'éclairage (prises de courant, fusibles, lampes, interrupteurs, moteurs), équipements de cuisine, plomberie (robinets, joints, tuyauterie), mobilier, etc.
- comprendre l'origine d'une panne et déterminer les travaux que vous pourrez effectuer vous-même ou que vous devrez confier à une entreprise extérieure spécialisée

### 3. Remettre en état : faire et faire-faire

- pour l'essentiel remplacer les pièces usées ou défectueuses (fusibles, ampoules, joints, robinets, serrures...), le démontage/remontage d'équipements étant généralement confié à un intervenant spécialisé
- gérer un magasin de pièces de rechange et de consommables permettant d'éviter toute rupture de stock
- suivre l'intervention d'entreprises extérieures spécialisées d'un point de vue technique

### 4. Vérifier et rendre compte

- s'assurer que les équipements remis en état fonctionnent convenablement
- remplir et signer la fiche d'intervention de l'entreprise extérieure qui atteste du résultat de la prestation
- constituer le dossier de maintenance permettant de retrouver l'ensemble des interventions effectuées
- renseigner la GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur) le cas échéant
- rendre compte de l'avancement des travaux à son chef de service

Si vous travaillez seul, vous devrez être polyvalent.

Si vous travaillez en équipe, vous pourrez assurer une fonction plus spécialisée (plomberie, électricité ou menuiserie...) tout en ayant un minimum de polyvalence pour les autres interventions.

### Rémunération (brut/mois hors prime ou indemnité)

- débutant : 1 350 €
- expérimenté : 1 600 €

### Évolutions et passerelles

Après quelques années de métier, vous pourrez :

- évoluer vers le poste de responsable de l'entretien
- vous spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, climatiques ou frigorifiques...

# Agent de maintenance des bâtiments

## Les exigences du métier

Pour devenir agent de maintenance des bâtiments, vous devrez être capable de :

- planifier des activités très différentes les unes des autres. En dehors des interventions sur les équipements électriques ou mécaniques et de la gestion de sous-traitants, vous pourrez être amené à effectuer quelques travaux de menuiserie, de peinture, de plâtrerie ou de maçonnerie.
- maîtriser la diversité des équipements
- d'approvisionner en temps voulu les pièces de rechange et consommables dont vous aurez besoin
- communiquer aussi bien avec les occupants des locaux qu'avec les intervenants extérieurs
- vous soumettre à des astreintes et à des travaux en week-end ou en jours fériés, par exemple pour réaménager des bureaux occupés en semaine

## Vos futurs employeurs

Le métier d'agent de maintenance des bâtiments vous offre de larges possibilités d'emploi auprès :

- des collectivités locales (communes, départements, régions)
- de l'État (pour la maintenance des hôpitaux, des établissements scolaires...)
- des entreprises industrielles
- des entreprises tertiaires (grandes surfaces, hébergement touristique, immeubles...)
- des associations

## La formation

Les formations vers lesquelles vous pouvez vous orienter vous permettront d'acquérir des connaissances théoriques et appliquées en électricité (éclairage, armoires et moteurs électriques), électrotechnique (compresseurs, ventilateurs), mécanique (pompes), plomberie (tuyauterie, robinetterie, sanitaires), production de chaleur et de froid (chaudière, climatisation). Ces formations devront aussi vous permettre de reconnaître les risques liés aux opérations réalisées : travaux sous tension, pression, chaleur, organes en mouvement (engrenages, câbles...), matériaux et produits mis en œuvre (métaux, produits chimiques ou isolants...).

Le **CAP Maintenance de bâtiments de collectivités** (MBC) vous permettra de travailler directement comme agent de maintenance des bâtiments. D'autres cursus sont possibles à partir de BEP second œuvre du bâtiment (électricité, plomberie...).

À noter, le **Deust Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière** de l'Université d'Angers pour les chefs d'équipe. Des formations à l'embauche et des formations continues sont parfois assurées par les employeurs.

*Michel est "dans le bâtiment" depuis maintenant 22 ans. Électricien de formation, il supervise aujourd'hui une équipe de 27 électriciens, maçons, menuisiers, peintres, plombiers et serruriers au service de la ville de La Courneuve. Son activité consiste à évaluer les travaux à réaliser et à planifier l'activité de ses agents, en fonction des priorités - "les écoles avant tout" -, de la réglementation, des disponibilités et des compétences du personnel... mais aussi des budgets. "Je me déplace au moins sur 10 endroits différents chaque jour : les écoles de la commune, les installations sportives, la mairie, les logements de fonction... autant de lieux, autant d'interlocuteurs, autant de problèmes à résoudre, généralement dans l'urgence !" Pour Michel, ces nombreuses situations sont l'une des richesses du métier. Il doit aussi entretenir et faire évoluer les compétences de son équipe. C'est pourquoi, chaque agent passe en moyenne une à deux semaines par an en formation, afin d'acquérir une habilitation ou de nouvelles connaissances : ce sont la polyvalence et la bonne compréhension des contraintes de chacun des métiers du bâtiment qui permettent de prendre des responsabilités et d'évoluer. "Dans ce métier, il faut tout le temps anticiper : travaux à finir avant l'hiver, à réaliser pendant les vacances scolaires, en fonction des vacances et des formations du personnel, des échéances réglementaires, de l'usure des matériels... C'est un métier fatigant, mais chaque jour différent : je ne m'en lasse pas !"*



Pour en savoir plus Afim ([www.afim.asso.fr](http://www.afim.asso.fr), 01 56 56 29 29)...